

de 15 millions de boisseaux pour couvrir tous les frais et il n'existe pas de pénurie de blé dans la région du tarif de préférence. Les gens au fait de la question estiment à 65 millions de boisseaux la récolte de blé moyenne dans cette partie du pays qui jouirait du tarif de préférence. Si nous ne pouvons y obtenir 25 millions de boisseaux, nous pouvons à coup sûr y atteindre 15 ou 20 millions. Il est fort possible qu'on enregistre un excédent cette année. Le moment est donc tout désigné pour tenter l'expérience et donner à cet endroit l'occasion de faire ses preuves.

En m'exprimant ainsi, je ne prends pas entièrement la part des gens de Saskatoon ni celle des cultivateurs du nord, mais plutôt celle de la population parce que ce sont les contribuables canadiens qui doivent combler le déficit.

Je le répète, le parcours est d'importance nationale. Je ne parlerai pas de l'aspect stratégique mais j'estime que si le Gouvernement s'est tellement occupé du port l'an dernier, c'est un peu parce qu'il sait que, dans certaines circonstances, ces installations nous seraient fort utiles.

Le blé n'est pas le seul produit qui peut être expédié de Churchill. Il y a un an ou deux, nous avons pris les dispositions requises en vue de l'envoi de 10 millions de pieds d'épinette. Or nous avons été fort déçus lorsqu'une majoration du tarif-marchandises nous a empêchés d'y donner suite. Voilà pour les exportations.

Quant aux importations, nous sommes d'avis que nous pourrions en recevoir davantage si les installations au port étaient améliorées de manière que le chargement du blé et le déchargement des autres produits se poursuivent simultanément. Le ministre nous a affirmé qu'une de ses fonctions consiste à assurer les aménagements portuaires requis. Voilà donc un point qu'il pourrait étudier.

Les gens de l'Ouest ne prisent guère qu'on parle de droits anti-dumping, lorsqu'il s'agit de favoriser les importations par le port de Churchill. Lorsqu'on nous dit que nous devons, par exemple, payer des droits anti-dumping à l'égard des automobiles britanniques, dont des centaines sont passées par Churchill l'an dernier, nous n'aimons pas ce genre de propos. Plusieurs maisons de la ville de Saskatoon se sont plaintes à moi de ce qu'elles avaient dû annuler des commandes de linoléum anglais, pour la même raison. Le linoléum devait être livré par le port de Churchill et la route de la baie d'Hudson, mais il a fallu annuler les commandes.

Autre chose encore et j'aurai fini. Je dirais que l'expédition de céréales de provende aux provinces Maritimes est une chose qui m'in-

téresse, à cet égard surtout. Je ne dirai qu'un mot à ce sujet, car je ne veux pas retarder trop longtemps les travaux de la Chambre. J'estime, cependant, que la principale difficulté, en ce qui concerne les céréales de provende, en ce qui concerne surtout la mauvaise qualité des céréales expédiées dans les provinces Maritimes, tient à l'entreposage.

Si les habitants des provinces Maritimes, grâce à leurs coopératives, pouvaient acheter, en grandes quantités, de bonnes céréales de l'Ouest, propres, étiquetées 5 ou 6, selon le cas, toutes d'une catégorie contrôlée et atteignant, par boisseau, un certain poids, de façon qu'ils sachent ce qu'ils achètent, et si, dans les provinces Maritimes, on aménageait des éleveurs où pourraient être emmagasinées ces céréales dont on pourrait ensuite les tirer pour les hacher, les moulinner et les distribuer, par les soins des groupements de consommateurs eux-mêmes, ce serait une façon d'assurer ceux-ci d'un approvisionnement régulier de céréales de qualité uniforme.

Dans les circonstances actuelles il n'est pas facile au cultivateur des Maritimes de savoir ce qu'on lui vend lorsqu'il achète des céréales de provende à Halifax, par exemple. J'ai toujours dit que si l'État construisait ou aidait à construire des magasins comme ceux-là, des cargaisons complètes de cette provende, de qualité contrôlée et indiquée, pourraient être expédiées vers les provinces Maritimes par mer, tant que la route de Churchill resterait ouverte. Il me semble qu'un commerce entre côtes, comme celui-là pourrait être mis au point, non seulement pour le bénéfice des cultivateurs de l'Ouest, qui s'assureraient par là d'un marché pour leurs céréales, mais encore pour celui des habitants des provinces Maritimes qui auraient une source de provende convenable. Voilà pour la question des céréales de provende.

J'en arrive ainsi à la fin de mes observations à ce sujet. Encore une fois qu'on me permette de rendre hommage aux efforts du Gouvernement et aux encouragements qu'il nous a prodigués, à nous et à d'autres. Il ne s'agit pas ici, je suis heureux de le reconnaître, d'une question politique. Je suis heureux de déclarer aussi que la proposition de résolution de M. Moore n'avait, non plus, aucun caractère politique. Je suis persuadé que les députés que je vois en face de moi, qui représentent le parti libéral de la Saskatchewan, se rangeront à mes côtés et aux côtés de notre collègue de Lake-Centre qui a parlé cet après-midi en faveur de cette route. J'en suis d'ailleurs persuadé. Je pense qu'en ce qui nous concerne, nous de la Saskatchewan, nous présenterons un front uni à propos de cette importante question.